



# Union interparlementaire

## Programme de coopération technique

### ACTIVITES THEMATIQUES: SEMINAIRE SUR LES RELATIONS ENTRE GOUVERNEMENT ET OPPOSITION



(Gabon, 17-19 mai 1999)

Created 1/3/2007

<b>Titre:</b>	<b>Séminaire à l'intention des parlementaires sur les relations entre gouvernement et opposition</b>
<b>Statut:</b>	<b>Terminé</b>
<b>Durée:</b>	<b>3 jours (17-19 mai 1999)</b>
<b>Budget:</b>	<b>111.400 dollars</b>
<b>Partenaire financier:</b>	<b>Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</b>

## Introduction

Des bouleversements politiques intervenus à l'échelon mondial dans les années 90 ont amené plusieurs parlements à occuper le devant de la scène politique nationale. Nombre de ces parlements étaient les premiers, à l'époque, à avoir pris leurs fonctions à la suite d'élection multipartites réellement démocratiques dans leur pays. L'un des grands problèmes entravant le travail des parlements était le flou avec lequel les parlementaires envisageaient leur rôle de législateurs et de responsables du contrôle de l'action gouvernementale. Dans certains parlements, la perception erronée des relations entre le parti majoritaire et l'opposition, par exemple, avait conduit les activités parlementaires à l'impasse. Dans de nombreux cas, l'amertume et la rudesse dont ces relations avaient été empreintes avaient considérablement entravé le fonctionnement du parlement concerné, voire parfois menacé l'existence même du système démocratique mis en place.

En réponse aux demandes reçues de la part d'un certain nombre de parlements africains, il a été proposé d'organiser un séminaire à l'intention des parlementaires africains s'inscrivant dans le cadre du suivi des séminaires régionaux organisés par l'UIP en Zambie et au Burkina Faso en 1995 et 1996.

## Activités

Ce séminaire a porté sur les relations entre le gouvernement et les partis d'opposition pour la conduite des activités du parlement.

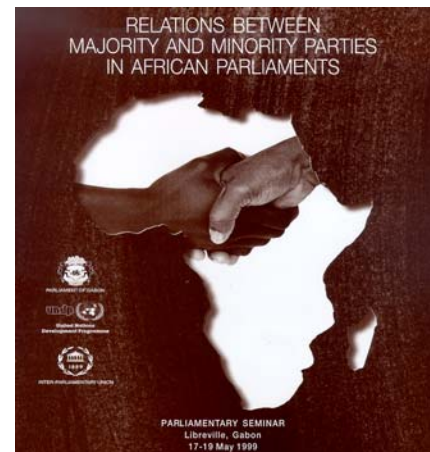
Les experts ont abordé les sujets suivants:

- Analyse de l'état actuel des relations entre le parti au gouvernement et les partis d'opposition en Afrique;
- Rôles et responsabilités respectives du parti au pouvoir et des partis d'opposition;
- Droits et obligations de l'opposition;
- Relations entre l'exécutif et un pouvoir législatif contrôlé par l'opposition;
- Situation particulière des indépendants et sort des parlementaires qui changent de parti après les élections;
- Etude et adoption de lignes directrices type pour les droits et les responsabilités de l'opposition.

## Bénéficiaires

Les bénéficiaires ont principalement été les parlementaires participants, en particulier les

représentants des partis d'opposition. L'objectif était aussi de contribuer de façon générale à faire avancer la démocratie naissante en Afrique.



## Résultats

Les principaux fruits du séminaire ont été d'offrir aux parlementaires une plus grande connaissance et une meilleure perception de leur rôle et de leurs responsabilités, ainsi que de les familiariser avec les méthodes de travail et la procédure utilisées dans les parlements démocratiques. Ils étaient donc mieux à même d'assumer leurs fonctions dans leur parlement respectif et de gérer démocratiquement les conflits entre parti majoritaire et partis d'opposition.

Au terme de ce séminaire, les participants ont adopté à l'unanimité les *Lignes directrices pour les droits et les devoirs de l'opposition parlementaire*. Une déclaration dans laquelle les délégués exprimaient leur espoir de voir la démocratie s'enraciner en Afrique a aussi été adoptée.<sup>1</sup>

*Les experts suivants sont intervenus au cours du séminaire:*

- M. Raila Oding, Parlementaire, Parlement du Kenya
- Mme Viola Furubjelke, Parlementaire, Parlement de Suède
- M. Guy Carcassonne, Professeur de droit public, Université de Paris X Nanterre
- M. Yawovi Agboyibo, Président du Comité d'Action pour le Renouveau, Assemblée nationale du Togo
- M. C.E. Ndebele, Président de l'Assemblée nationale du Zimbabwe
- M. Joseph Gnonlonfoun, Ministre de la justice, Bénin

<sup>1</sup> Participants: Algérie, Angola, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Lesotho, Maroc, Mauritanie, Namibie, République centrafricaine, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal et Zambie.